Après étude attentive de la question, on a pensé que la seule mesure de nature à donner satisfaction aux intérêts en cause consisterait dans la création de « billets à parcours kilométrique différentiel, valables pour toutes les directions, sur tout le réseau français, étant entendu que les feuillets du carnet de billets, d'une longueur de kilomètres déterminée, ne seraient pas acceptés séparément, et seraient par suite personnels. »

Ces billets nouveaux, qui seraient, sans aucun doute, plus particulièrement utilisés par les voyageurs de commerce, n'en seraient pas moins mis à la disposition du public en général.

Par une circulaire que M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux Compagnies, ces dernières ont été invitées à faire connaître leur avis au sujet de cette innovation, qui paraît devoir être très favorable aux intérêts du commerce.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 5 novembre.

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Au commencement de l'audience, les affaires intentées contre divers par les contributions indirectes sont remises, 2 au 12 novembre et 4 au 22 avril 1885.

On appelle l'affaire H... contre L...

M. L... officier au 43e de ligne, ayant été diffamé dans *a Bavarde*, croit que l'article avait été envoyé par M. H... officier des pompiers, récemment promu. Le trouvant au café Jean, il l'interpella violemment, en l'accusant de lâcheté.

Des témoins furent envoyés le lendemain, par M. H... demandant rétractation ; M. L... ne voulut rien retirer de ses paroles et chargea deux de ses amis de se rendre auprès des témoins de M. H..., après avoir obtenu de son chef de corps, l'autorisation de se battre.

M. H... ne voulut pas accepter le duel et attaqua son adversaire en police correctionnelle, lui réclamant 5,000 francs de dommages et intérêts.

Me Marion a présenté la défense de M. L... et a plaidé avec beaucoup de talent l'incompétence.

Le ministère public a pris ses conclusions dans les mêmes termes et le tribunal, se déclarant incompétent, a condamné M. H... aux frais et dépens.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Gigney, pour vol, à un mois ; Bogaert, à un mois ; Bon, à trois mois.

Une affaire en diffamation, intentée par Breuvard contre Brunin, tous deux boulangers, vient ensuite devant le tribunal. 15 témoins sont entendus. Les plaidoiries sont remises à une prochaine audience, vu l'heure avancée.

MAITRE CUBE.

NORD

L'amendement Lenoël. — Le Sénat a adopté, mercredi, par 138 voix contre 117, l'amendement Lenoël établissant deux classes de sénateurs. Le mécontentement est grand dans les rangs opportunistes. L'attitude de M. Waldeck-Rousseau, qui, pendant la discussion, a gardé un silence prudent est vivement commentée.

Voici les noms des sénateurs de la région du Nord qui ont voté pour l'ensemble : MM. Corne, Faidherbe, Kolb-Bernard, Merlin, Testelin, Théry Wallon et de Marcère, sénateurs du Nord : M. Martel, sénateur du Pas-de-Calais.

Ont voté contre : MM. Fournier, Massiet du Biest, Demiautte et Huget.

Péronchier. — Mardi, dans la matinée, deux Italiennes entrèrent chez M. Laurent Menu, marchand boucher et achetèrent pour quelques sous de pâté. Elles demandèrent ensuite à M. Menu s'il n'avait pas quelques pièces de monnaie à l'effigie de Victor-Emmanuel. Le boucher, après avoir jeté un coup-d'œil dans son comptoir, répondit qu'il en avait, en effet, plusieurs. Il s'éloigna même un instant pour en aller chercher d'autres dans une pièce voisine. Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'il rentra dans sa boutique, de ne plus voir les deux femmes, et de constater que tout l'argent de son tiroir avait été enlevé. M. Menu ne perdit pas une minute ; il se mit à la poursuite des deux voleuses, réussit à les atteindre et les remit aux mains de la gendarmerie.

Cambrai. — *Le 1er régiment de ligne*, qui peut s'appeler aujourd'hui *régiment de Cambrai*, comme autrefois il s'appelait *régiment de Picardie*, vient d'acheter à la ville, un terrain dans le cimetière Saint-Géry, réservé aux soldats morts pendant la durée de leur service. Sur une pierre élevée à l'une des limites de ce terrain, est gravée cette inscription :

« 1er *de ligne, ancien régiment de Picardie.* — » Les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, » à la mémoire de leurs camarades morts sous les » drapeaux. »

Au-dessus du millésime 1884 est une couronne traversée par une branche de laurier, un sabre et la hampe d'un drapeau sur lequel se lisent ces mots : « 1er *régiment de ligne, Honneur, Patrie.* »

Landrecies. — On adresse de Landrecies à l'*Observateur*, d'Avesnes, les renseignements suivants sur la statue de Duplaix et l'époque probable de son érection. On sait que sur les démarches du comité le ministre de la marine a promis le bronze nécessaire, en disant qu'il ne pouvait donner aux canons pris au Tonkin une destination plus digne.

Aussitôt de retour de Rome, M. Léon Fagel, le lauréat du concours, s'est mis au travail. Son œuvre figurera au Salon de 1885, c'est donc seulement après la clôture du Salon que l'inauguration pourra avoir lieu. Le comité national et départemental aura alors à se concerter avec l'administration pour fixer l'époque et les conditions de la cérémonie.

Lors de la réunion du jury, celui-ci a indiqué diverses modifications à apporter au piédestal et à la maquette. M. Guillaume, de l'Institut, a bien voulu se charger de surveiller l'exécution des décisions de ses collègues du jury.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le bateau de pêche n° 651, le *Saint-Joseph*, patron Antoine Ledet, appartenant à M. Duval, de Wissant, était rentré de la pêche de hareng, lundi matin, vers 5 heures et s'était amarré à quai en face le bureau des officiers du port, après quoi tout l'équipage, sauf le novice, se retira dans une maison du Courgain pour se reposer. Le patron dut même user de violence pour emmener le mousse, qui est son fils, et qui sans son intervention aurait péri.

Vers 6 heures, les écluses du bassin des chasses furent ouvertes et l'eau venant faire flotter le bateau, qui était échoué, fit casser l'amarre. Le novice, âgé de 15 à 16 ans, qui dormait à bord, se réveilla presque aussitôt heureusement ; voyant le danger qu'il courait, il se jeta à la nage, pendant que le pêcheur, poussé dans le milieu du chenal, fut entraîné par le courant et alla se briser sur le perret en dehors de l'extrémité de la jetée Ouest.

Il avait à bord ses filets, d'une valeur de 2,000 fr., et environ 100 mesures de hareng, qui auraient été vendues 350 fr.

Le bateau est entièrement brisé, et valait 3,000 francs. Il n'avait que cinq ans : un bateau de ce genre peut aller douze ans. C'était le gagne-pain de quatre hommes célibataires et du patron, père de cinq enfants.

C'est à tort que l'on a attribué cet accident à la malveillance, car il résulte d'une enquête sérieuse, qu'ainsi que nous venons de le dire, l'amarre s'est brisée d'elle-même.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 novembre. — Charles Roussel, rue Pellart, 70. — Louis Biert, rue du Fontenoy, cour Larivière, 3. — Gustave Lezy, rue de l'Ouest, 29. — Marguerite Delplace, rue Watt, cour Tiers, 5. — Marguerite Verleyen, rue Sainte Elisabeth, cour Derrumaux, 7. — Laure Stillatus, sentier de la Vigne. — Pierre Mangin, rue de Beaurewaert, 90.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 5 novembre. — Clovis Masson, 29 ans, employé de commerce et Palmyre Declercq, 29 ans, tailleuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 novembre. — Jean Catry, 87 ans, pensionnaire, aux Petites-Sœurs. — Camille Vandenhende, 35 ans, épicier, rue de Flandre, 9. — Jacques Simaer, 21 ans, tisserand, rue Saint-Jean, 83. — Adeline Mignot, 53 ans, ménagère, Grande-Rue, 116. — Louis Derrevaux, 64 ans, fabricant de savons, rue Bernard, 112. — Alphonse Vanlède, 7 mois, rue Basse-Masure, 12.

[redacted]

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille BOLLAERT-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Raymond-Jules-Albert-Louis BOLLAERT, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1884, à l'âge de 7 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 88.

Les amis et connaissances de la famille MULLIER SOUDON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Caroline-Marie-Joseph MULLIER, décédée à Mouveaux, le 4 novembre 1884, à l'âge de 8 ans et 3 mois, administrée du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de 3e classe, qui auront lieu le vendredi 7 novembre, à 9 heures, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Duriez, à 8 heures 3/4.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le mardi 2 décembre, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille NISSE-MIGNOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adéline Sabine MIGNOT, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1884, à l'âge de 53 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le jeudi 6 courant, à 4 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 7 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 116.

Les amis et connaissances de la famille DERREVAUX-VAN BALBERGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DERREVAUX, décédé à Roubaix, le 5 novembre 1884, dans sa 65e année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 7 courant, à neuf heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 dudit mois, à neuf heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — Les Vigiles, seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 102.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 11 novembre 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Louise MERLIN, veuve de Monsieur Fabien WILLAEYS, décédée à Roubaix, le 9 octobre 1884, à l'âge de 73 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

[redacted]

BELGIQUE

Courtrai. — Lundi après-midi, à 5 heures et demie à la gare de Courtrai, un piqueur de route, nommé Canoot, domicilié à Mouscron, qui se rendait à sa besogne, traversait une voie ferrée, a été renversé par un train venant de Renaix. Quatre voitures lui ont passé sur le corps. On n'a relevé qu'un cadavre affreusement mutilé. Canoot était âgé de 35 ans et père de famille.

Bruges. — Un saint prêtre, aimé et vénéré de tous, vient de rendre sa belle âme à Dieu. M. le chanoine Frédéric Van Coillie, ancien curé de St-Gilles, à Bruges (Nord), est décédé le 4 novembre, à l'âge de 80 ans et 9 mois. L'éloge du vénéré défunt, qui est sur toutes les lèvres, peut se résumer en deux lignes : ce fut un prêtre selon le cœur de Dieu, un pasteur modèle, le père des pauvres.

Le guet-apens du 7 septembre. — L'instruction du guet-apens du 7 septembre marche lentement, mais elle n'est pas abandonnée.

Tous les participants de la manifestation du 7 septembre, qui pourraient fournir des renseignements précis *sur l'organisation du guet-apens* proprement dit, sont invités à le faire dès la reprise des opérations judiciaires.

La réserve nationale. — Nous apprenons, dit la *Patrie*, que nos amis d'Anvers se proposent d'organiser, immédiatement après que le projet de loi sur la réserve nationale aura été communiqué à la Chambre des meetings de protestation.

A Anvers comme à Bruges, on est fermement décidé à repousser toute espèce de projet de réserve. On n'en veut ni en un, ni en deux, ni en trois actes.

La *Katholieke Burgersgilde* a déjà tenu hier une réunion importante à ce sujet. Des résolutions énergiques, à la hauteur de la gravité des circonstances, y ont été prises.

Il a été décidé que la vaillante société ferait tous les efforts possibles pour amener le rejet du projet de loi sur la réserve, s'il était présenté. Des pétitions dans ce sens seront adressées à nos sénateurs et représentants.

Panique au théâtre. — Violent émoi, hier soir à la Monnaie, à Bruxelles, au premier acte de la *Juive*, pendant le défilé du fameux cortège.

Un des chevaux a pris peur, s'est embarrassé les pieds dans le long caparaçon qui le couvrait, et reculant, est allé s'abattre le ventre sur la rampe, et l'arrière-train gigottant au-dessus des pupitres de l'orchestre. On devine l'effroi des musiciens, qui ont immédiatement lâché leurs instruments, et se bousculant, ont couru chercher un refuge vers un coin plus sûr...

Sur la scène, où les ruades du fougueux destrier avaient déjà jeté le désordre, la bagarre était inénarrable. Une choriste, éperdue, cherchant vainement une issue, s'est laissée à son tour tomber dans l'orchestre. Cette fois, les musiciens ont cru leur dernier jour arrivé pour le bon.

Quand le calme s'est un peu rétabli, on a retiré la pauvre choriste, qui était légèrement blessée. Quant au cheval, l'opération était autrement difficile. Il a fallu le secours des machinistes et des pompiers de service. On craignait que le caparaçon ne prît feu au contact de la rampe qu'il couvrait et dont les verres avaient été brisés. Enfin, on est venu à bout, non sans peine.

Dans la salle, tout le monde était debout ; c'était un vacarme abominable ; des dames s'évanouissaient, tandis que les prudents gagnaient déjà la porte. On les a soignées, pendant l'entr'acte, dans les couloirs où l'éther et le vinaigre ont coulé à flots. Une demi-heure après, on se serait encore cru dans un hôpital.

FAITS DIVERS

Tirage des obligations de la ville de Paris 1875. — Le numéro 156168 gagne 100,000 fr.

Le numéro 454501 gagne 50,000 fr.

Les trois numéros suivants, chacun 10,000 fr. : 254286 — 267758 — 345488.

Les quatre numéros suivants, chacun 5,000 fr. 13140 — 472555 — 50571 — 140386.

Les vingt-cinq numéros suivants, chacun 1,000 francs :

100274 — 302031 — 333658 — 132035 — 224473 — 408596 — 120217 — 274081 — 62087 — 109079 — 24855 — 57248 — 104327 — 213984 — 121591 — 438909 — 171348 — 87806 — 237551 — 63374 — 102875 — 193813 — 457431 — 240788 — 80988.

Soit un total de 225,000 fr.

Les 693 autres numéros sont remboursables au pair.

Terrible typhon au Japon. — 3,000 *maisons détruites.* — Nous apprenons par les avis de Yokohama que le 15 septembre, Yokohama et Tokio ont été ravagés par un terrible typhon.

A Tokio, 3,000 maisons ont été détruites et 20 personnes tuées.

Le nombre des malheureux qui ont péri en mer doit être effrayant, mais il est probable qu'il ne sera jamais exactement connu.

Le 17, il y a eu un second typhon, mais sa durée a été très courte.

Le drame d'Antony. — De l'enquête ouverte par le commissaire de police, il résulte que Foulliol, le meurtrier de M. Delapalme, était depuis quelque temps atteint du délire de persécution. Nul ne soupçonnait les terribles ravages qui s'opéraient lentement dans ce cerveau. Il s'était persuadé que M. Delapalme voulait le renvoyer et sa haine s'était accumulée contre sa malheureuse victime. Une observation que l'ancien notaire fit, à table, à son domestique, exaspéra celui-ci au point de lui faire perdre la raison et de le pousser au crime. L'arme avec laquelle Foulliol a tiré sur M. Delapalme est un fusil de chasse au canon très court. Quand M. Delapalme fut étendu sans vie à terre, l'assassin courut vers le perron. Tout en haut des marches, le malheureux s'est fait sauter la moitié gauche de la tête. Son corps a roulé jusqu'au bas de l'escalier. Cette scène s'était passée avec une incroyable rapidité. Elle n'avait pas duré cinq minutes.

Les obsèques de Foulliol ont eu lieu mardi à deux heures et demie. M. Chapelier, beau-frère de M. Delapalme, ainsi que ses deux filles, Mmes Champetier de Ribes et Chabert, avaient tenu à y assister. M. Demarquay, commissaire de police de Sceaux, et le brigadier de gendarmerie de Bourg-la-Reine, étaient présents à l'inhumation.

Hier matin, à onze heures, ont eu lieu les funérailles de la victime. Le deuil était conduit par le fils, le gendre et le cousin du défunt. La messe a été dite par M. le curé de Sceaux, et l'absoute a été donnée par M. le curé d'Antony. La chambre des notaires était représentée officiellement. Beaucoup de notaires de Paris et de la banlieue s'étaient joints au cortège. L'assistance était des plus nombreuses. On a surtout remarqué les membres du conseil de fabrique, des bureaux de bienfaisance, et beaucoup de pauvres, que le défunt soulageait de ses propres deniers.

Un duel à sensation. — Le *Journal des Débats* raconte que le docteur Schwenninger, agrégé de la faculté de médecine de Munich, vient d'être nommé, au grand scandale de l'Université, professeur extraordinaire à la faculté de Berlin. Il doit cette faveur à l'amitié de M. de Bismarck, sur l'esprit duquel il a pris un ascendant considérable. Il a su, il est vrai, le guérir de l'obésité qui lui inspirait des craintes sérieuses, en soumettant le chancelier à un traitement, système Banting, qui a fait merveille. Depuis, M. de Bismarck ne veut plus se séparer de son médecin. Aussi a-t-il forcé la main au ministre de l'instruction publique pour obtenir sa nomination à la faculté de Berlin.

Il est vrai de dire que la faculté a protesté, en envoyant aussitôt auprès de M. Gossler, ministre des affaires ecclésiastiques, de l'instruction publique et des affaires médicales, les professeurs Virchow et Dubois Reymond.

Le ministre leur a exprimé tous ses regrets de cette nomination, en quelque sorte arrachée à sa signature. Pendant trois mois, il a lutté contre la volonté de M. de Bismarck. En vain il a représenté au chancelier le scandale que causerait dans l'Université la nomination d'un homme condamné, il y a dix ans, à six mois de prison pour outrage aux mœurs, ayant été surpris sur une tombe avec la femme d'un de ses collègues. « Je ne connais, a répondu M. de Bismarck, aucune loi qui rende obligatoire le séjour de Berlin au chancelier ; eh bien ! si on ne laisse pas Schwenninger ici, j'irai demeurer à Munich. Ma santé réclame impérieusement ses soins. » Aussitôt nommé, le docteur Schwenninger alla, selon l'usage établi, déposer sa carte chez ses nouveaux collègues. M. Dubois-Reymond la lui retourna. C'est alors que le docteur Schwenninger lui envoya ses témoins. Celui-ci répondit qu'il ne se battait point avec un homme condamné pour outrage aux mœurs. D'ailleurs il était trop âgé, ayant soixante-dix ans et pouvant à peine marcher.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La famille Grévy

Paris, 6 novembre. — Le général de division Paul Grévy, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. Faustin Hélie, décédé. Le général Grévy est, on le sait, le frère du Président de la République.

Un placard révolutionnaire

Paris, 6 novembre. — L'affiche suivante, imprimée sur papier blanc, a été placardée hier soir sur tous les murs de Paris :

AVIS

Aux électeurs contribuables

Citoyens,

Il est temps de déjouer les complots opportunistes.

Le directeur des chinoiseries ministérielles par excellence, Ferry, disait dernièrement à la commission du budget :

« Messieurs, vous ne pouvez pas échapper à de nouveaux impôts. Il n'en faut point parler maintenant, à cause de la période électorale qui va s'ouvrir. Mais, une fois les élections faites, nous y reviendrons fatalement. »

Sorties de la bouche d'un fourbe, ces paroles expriment bien le retour prochain des scènes déplorables qui ont ensanglanté la Corse, et une aggravation d'impôts au lendemain des élections.

Cependant vous pouvez encore, citoyens, en prêtant main-forte à la grève des contribuables, nous débarrasser des 303 bandits qui trônent au Palais-Bourbon et décider du sort des élections.

Quand les vampires qui nous gouvernent ne pourront plus faire la guerre à nos dépens, ils consentiront peut-être à déposer en d'autres mains les clés de la caisse publique dès lors sans intérêt pour eux.

En tous cas, s'ils hésitent, nos vengeurs sauront bien faire justice de leur refus en exécrant un à un toute la vermine opportuniste.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

A reproduire et afficher dans toutes les communes de France.

Mort du docteur Fauvel

Paris, 6 novembre. — M. le docteur Fauvel, vice-président de l'Académie de médecine, est mort hier matin, à trois heures, en son domicile, 20, rue La Boétie. Il avait dû s'aliter il y a quelques jours, à la suite d'un refroidissement : bientôt une pneumonie double se déclara et l'état du malade ne tarda pas à inspirer de sérieuses inquiétudes. Malgré les soins que lui prodiguèrent ses amis, les docteurs Péan, Brouardel et Gueneau de Mussy, il a été enlevé en trois jours. Il était né en 1813. C'était un des médecins les plus recherchés de Paris. Il avait étudié spécialement la phtisie et les maladies contagieuses. On n'a pas oublié la part qu'il a prise, au sein de l'Académie, à la discussion sur l'origine du choléra. Ses obsèques auront lieu demain.

Maladie du cardinal Lavigerie

Rome, 5 novembre, 7 h. 45. — J'ai le regret de vous annoncer que S. Em. le cardinal Lavigerie est si gravement malade qu'il a envoyé demander la bénédiction du Saint-Père qui l'a adressée tout de suite au vénérable prélat. Le Pape est si inquiet de l'état de santé du cardinal, dont les œuvres en Tunisie et en Algérie sont si méritoires, qu'il se fait adresser deux fois par jour, par le télégraphe, des nouvelles de la marche de la maladie.

Les quarantaines en Belgique

Bruxelles, 5 novembre. — Un arrêté royal étend les mesures de quarantaine autorisées par décret du 29 octobre dernier, aux navires venant des ports français et à ceux qui y auront relâché.

En exécution de cet arrêté, la commission sanitaire de l'Escaut a imposé aux navires venant de France une quarantaine d'observation de vingt-quatre heures.

Les anarchistes

Prague, 5 novembre. — Le bijoutier Zizka, qui publiait, il y a quelque temps, un journal tchèque contre les anarchistes, a été l'objet d'une tentative d'assassinat de la part de l'anarchiste Rohliczek, qui s'est présenté dans sa boutique et a cherché à lui porter des coups de couteau, en disant : « Voilà ce que vous envoient les anarchistes. » Zizka a pu se défendre et aider à l'arrestation de l'anarchiste Rohliczek. Celui-ci a avoué que la politique était le seul mobile de son crime.

La catastrophe de Huete

Madrid, 5 novembre. — On annonce que dix-sept personnes ont été arrêtées à Huete, sous la prévention d'avoir mis le feu à la maison dans laquelle avait lieu un bal de noce. Une des sœurs de la mariée est devenue folle, une autre est gravement malade.

L'escompte de la Banque d'Angleterre

Londres, 6 novembre. — La Banque d'Angleterre porte son escompte à 5 0/0.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 6 novembre. — Au conseil des ministres, M. Ferry s'est occupé spécialement du projet de loi électorale du Sénat. Il renoncerait à présenter le projet à la deuxième délibération et préférerait attendre qu'une modification se soit produite au Sénat dans le sens gouvernemental.

M. Waldeck-Rousseau a communiqué les résultats de son entrevue avec M. Revillon, le gouvernement n'est pas opposé au crédit de 1,500.000 fr. mais il est disposé à répartir cette somme entre toutes les villes atteintes par la crise ouvrière.

MM. Ferry, Campenon et Peyron vont être entendus par la commission du Tonkin.

La gauche radicale

Paris, 6 novembre. — M. Lepère, en prenant possession de la présidence de la gauche radicale, a prononcé un discours dans lequel il a vivement critiqué la révision et l'expédition du Tonkin.

Emprunts communaux

Paris, 6 novembre. — La Chambre a adopté le projet autorisant la ville d'Armentières à emprunter 100,000 fr., et celle de Douai à payer annuellement 25,000 fr. pour distribution d'eau.

Le traité franco-hollandais

Paris, 6 novembre. — La commission des traités de commerce a examiné le projet franco-hollandais. Une vive discussion s'est engagée au sujet de la réduction des deux tiers sur les amidons et les boîtes et cartons. M. Lebaudy a été nommé rapporteur.

Nouvelles de Chine.

Londres, 6 novembre 1884. — Le *Standard* a reçu de Hong-Kong une dépêche annonçant que le gouvernement chinois a payé l'indemnité réclamée par l'Angleterre pour dommages causés à la canonnière « le Zéphir » devant Kimpai.

Le *Daily-Telegraph* assure que le gouverneur de Hong-Kong a reçu l'ordre d'empêcher les vaisseaux de guerre français de se radouber ou d'embarquer des munitions de guerre sur le territoire de la colonie de Hong-Kong.

Shangaï, 6 novembre. — Les ministres du Céleste-Empire se sont réunis à Pékin pour discuter les conditions d'un arrangement avec la France. L'accord n'a pu s'établir.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Séance du jeudi 6 novembre

Présidence de M. LE ROYER.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Schérer dit qu'après le vote de l'amendement Lenoël, la commission a modifié la rédaction du projet, M. Demôle ayant donné sa démission de rapporteur. La commission a nommé à sa place M. Lenoël, qui demande l'ajournement à demain.

L'ajournement est accordé.

M. Ninard demande l'ajournement de la discussion sur la loi des récidivistes, la commission attendant des renseignements.

Le Sénat s'ajourne à demain, deux heures, pour discuter la nouvelle rédaction du projet de la commission électorale, qui est celle du gouvernement, sauf quelques légères modifications.

La séance est levée à 2 heures 1/4.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 6 novembre 1884.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Après le vote de projets de loi d'intérêt local, la Chambre prend en considération une proposition de M. Colbert-Laplace, tendant à assurer l'alimentation de la caisse des chemins vicinaux.

Elle déclare l'urgence sur un projet ayant pour objet l'établissement de la contribution foncière sur les propriétés bâties en Algérie.

Elle reprend ensuite la discussion sur le code d'instruction criminelle.

Elle adopte l'article 44, en rétablissant l'ancien texte du gouvernement, portant que le juge d'instruction est saisi, soit par réquisition du ministère public, soit par plainte de la partie civile. Communication préalable de cette dernière plainte devra être faite au ministère public.

Les articles 45 à 60 sont ensuite adoptés sans débats.

La séance continue.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Dimanche 9 novembre 1884, à 7 heures 3/4, une seule représentation extraordinaire donnée par M. Coquelin aîné, sociétaire de la Comédie-Française.

Le député de Bombignac, comédie nouvelle, en 3 actes, de M. Alexandre Bisson.

Le chevalier Baptiste, comédie en 1 acte, par MM. Alexandre Bisson et Sylvane.

Prix des places : Loges, 6 fr. ; chaises, 5 fr. ; pourtour, 3 fr. ; 1res galeries numérotées, 2 fr. ; galeries, 1 fr. ; 2e galerie, 0,50.

Les entrées de faveur sont généralement suspendues.

THÉATRE DES BOULEVARDS, situé boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps — Jeudi 6 novembre. — Bureau à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures. — Spectacle offert aux dames. — Dernière représentation de :

Madame Favart, opéra-comique en 3 actes, par MM. A. Duru et H. Chivot.

La Cagnotte, comédie en 5 actes, par MM. Eug. Labiche et A. Delatour.

Ordre du spectacle : 1o La Cagnotte. — 2o A 9 heures Madame Favart.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Vendredi 7 novembre. — Bureau à 6 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 1/2. Fualdès, drame en 5 actes et 8 tableaux, par MM. Dupeuty et Grangé.

Les demoiselles de Montfermeil, vaudeville en 3 actes.

AVIS

Quelques personnes, plus ou moins intéressées, propagent la fausse nouvelle que j'ai cédé mon établissement à Messieurs **GONDRAND frères**, à Mouscron.

Je n'ai aucune raison pour céder à qui que ce soit ma maison, actuellement plus prospère que jamais, c'est-à-dire depuis que j'ai l'avantage de travailler en mon seul nom. Je prie donc Messieurs les négociants et fabricants de vouloir bien me continuer la confiance qu'ils m'ont témoignée jusqu'à présent. Ce qui est vrai, c'est que je loue à la maison *française* **GONDRAND frères**, à Mouscron, des camionneurs, des chevaux et des camions, à sa volonté, et une de mes presses à emballer pour leur service d'exportation au départ de Roubaix. Je leur loue également, dans mon établissement, un petit local pour leur servir de bureau de renseignements au service du commerce de Roubaix.

Voilà la vraie situation entre ma maison et celle de MM. **GONDRAND frères.**

SIBON,
Emballeur et camionneur,
Rue de l'Espérance, 37 et 39, à Roubaix.

PILULES COLBERT

Stomachiques, apéritives et dépuratives, souveraines contre la constipation, la bile, les glaires et les étourdissements. 3 fr. la boîte, (90 pilules). Dépôt à Roubaix, dans toutes les pharmacies. 7,14,21,28n5,12d—20989

Soissons (Aisne) 12 décembre 1883.

Depuis longtemps, j'étais sujette aux migraines, et fréquemment, c'est-à-dire tous les quinze jours ou trois semaines, j'étais prise de vomissements aussi pénibles qu'opiniâtres, et accablée par un violent mal de tête localisé dans un seul côté. Avec cela, j'étais une petite mangeuse, et digérais fort mal. Une de mes amies, qui en avait fait usage, me conseilla vos bonnes Dragées Ste-Lucie. Je l'écoutai, et bien m'en a pris, car, depuis trois mois, je me suis débarrassée de mon hôte incommode. De plus, j'ai bon appétit et je digère bien. Comme je me contente de prendre une Dragée Ste-Lucie tous les trois ou quatre jours, je vous prie de m'envoyer seulement deux flacons à 1 fr. 50

JULIE D.

A M. Huyon, pharmacien-chimiste à Solesmes (Nord) 1 7n.—100

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Mesnes, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve Eglise, Taintegnies, Templeuve, Tournai Warneton, Wervicq, Ypres.

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, jeudi 6 novembre

(Dépêche spéciale)

Farines. — 9 marques. — Tendance baisse.

	Cours préméd.	Cours du jour.
Courant	45 60	43 10
Décembre	46 10	45 50
4 premiers	46 30	46 —
4 de mars	47 10	46 75
Marque Corbeil	43 —	48 —

Circulation : 1,700.

Blés. — Tendance calme.

Courant	21 40	21 25
Décembre	21 60	21 50
4 premiers	22 10	21 80
4 de mars	22 60	22 40

Seigles. — Tendance calme

Courant	16 75	16 75
Décembre	16 75	17 —
4 premiers	17 —	17 25
4 de mars	17 50	17 50

Par câble de MM. Siegfried, Gruner et Co, représentés à Roubaix par M. Jules Cauet.

NEW-YORK, mercredi 5 nov. (Clôture

Maïs.			
Décembre	59 1/2	Juin	../.
Janvier	48 ./.	Juillet	../.
Février	48 1/4	Août	../.
Mars	../.	Septembre	../.
Avril	../.	Octobre	../.
Mai	48 3/4	Novembre	../.
Froment.			
Décembre	81 1/4	Juin	94 3/4
Janvier	85 3/4	Juillet	95 1/2
Février	87 3/4	Août	../.
Mars	89 3/4	Septembre	../.
Avril	91 1/2	Octobre	../.
Mai	93 1/4	Novembre	../.

CHICAGO, mercredi 5 nov. (Clôture)

Maïs.			
Décembre	39 ./.	Juin	../.
Janvier	38 ./.	Juillet	../.
Février	38 1/4	Août	../.
Mars	../.	Septembre	../.
Avril	../.	Octobre	../.
Mai	39 1/2	Novembre	42 ./.
Froment			
Décembre	76 1/2	Juin	../.
Janvier	77 1/4	Juillet	../.
Février	78 1/4	Août	../.
Mars	../.	Septembre	../.
Avril	../.	Octobre	../.
Mai	81 1/4	Novembre	74 3/4

PARIS, 5 novembre

Avoine. — Les prix restent bien tenus.

Courant	17 50 17 75	4 premiers	18 25 ..
Décembre	17 50 17 75	4 de mars	18 25 18 50
Janv.-fév	18		

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, jeudi 6 novembre

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.	TOURT. les 100 kil.
	Cours du jr	C. pr.		
Colza	.. .. ..	60 ..	21 .. 22 ..	18 .. 19 ..
Huile épurée		66	.. .. ..	.. .. ..
Œillette b g	.. .. ..	.. ..	25 .. 26 ..	18 .. ..
Lin de pays	.. .. ..	54 ..	20 .. 21 50	25 .. 26 ..
Lin étranger	.. .. ..	53 ..	18 .. 20 ..	22 50 24 ..
Chanvre	.. .. ..	.. ..	15	17 .. ..
Cameline	.. .. ..	.. ..	15 .. 17 ..	17 .. 18 ..

Huile épurée pour quinquet, 66 fr. l'hect.

PARIS, jeudi 6 novembre

(Dépêche spéciale)

Huile de colza. — Tendance calme.

	Cours préméd.	Cours du jour.
Courant	67 —	66 75
Décembre	67 75	67 25
4 premiers	69 50	69 —
4 de mai	70 —	70 —
Huile de lin		
Courant	54 75	55 —
Décembre	54 75	54 75
4 premiers	54 75	51 50
4 de mai	60 —	60 —

PARIS, 5 novembre.

Lins. — Sans variation.

Disponible	54 50 55 ..	4 premiers	54 75 .. ..
Courant	54 50 55 ..	4 de mars	55 50 .. ..
Décembre	54 50 55 ..		

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Cafés

LILLE, jeudi 6 novembre

Café Haïti	275 à 300 ..
Café Rio	250 à 300 ..

**LE HAV